

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Procès-verbal de la 4^{me} séance de la Commission Spéciale.
Déjeuner au Palais.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine autorisant l'acceptation d'un legs.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Délégué
à la Conférence Internationale pour la répression du
faux-monnayage.

Arrêté ministériel concernant la liquidation des pensions
de retraite des Services Consolidés et des Compagnies
de Carabiniers et de Sapeurs-Pompiers.
Arrêté ministériel concernant la liquidation des pensions
de retraite des Services Intérieurs.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Remise de Médailles d'Honneur à des Membres de
Sociétés sportives.

Remise de Médaille d'Honneur à un employé du Lycée.

Fête patronale de Sainte-Dévote.

Distribution des prix du Rallye International Automobile.

Championnat de Foot-Ball.

Tournois Internationaux d'Escrime.

Société de Conférences. — Les explorations arctiques,
par M. Pauchard.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Roméo et Juliette ; La
Gioconda ; Le Démon ; Les Ballets Russes.
Au Concert Classique.

MAISON SOUVERAINE

La Commission Spéciale a tenu sa 4^e séance, sous la Présidence de S. A. S. le Prince Pierre, le 25 janvier 1929, à 16 heures, dans la salle des délibérations du Conseil d'Etat.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion, la Commission passe à l'examen de la question des emplois, inscrite à l'ordre du jour de la séance.

M^e Notari, dans un rapport établi d'accord avec M^e Bonaventure, co-rapporteur, fait l'historique de la question et expose les mesures qui, selon lui, seraient susceptibles de remédier à la crise actuelle.

Puis, S. A. S. le Prince Pierre fait donner communication d'une note relative aux demandes d'emplois dont il a été saisi depuis son arrivée à Monaco. Il est indiqué que, parmi les Monégasques portés sur ces listes et sollicitant un emploi ou une amélioration de situation, douze candidats ont déjà reçu satisfaction.

Cette même note insiste sur la nécessité de la création immédiate d'un office général du travail auquel serait adjointe éventuellement une caisse de retraite et d'assurances gérée par l'Etat.

Il est annoncé qu'à l'avenir toutes les demandes d'emplois émanant de candidats monégasques seront centralisées par M. le Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat et inscrites sur des fiches nominatives. Ces candidatures ainsi enregistrées feront l'objet de rappels fréquents et permettront une désignation rapide et méthodique dans le cas de vacances d'emplois.

Il y est dit, d'autre part, que les erreurs de nationalité qui se sont glissées dans les listes de demandes et la nécessité de ne faire bénéficier, par priorité, d'une mesure de bienveillance, que les candidats monégasques d'une nationalité indiscutable, ont démontré l'utilité d'exiger des postulants le dépôt de certaines pièces :

1^o certificat de nationalité ;
2^o certificat de bonne vie et mœurs ;
3^o extrait du casier judiciaire ;
et, pour ceux qui ont reçu une préparation quelconque qui puisse motiver une spécialisation,
4^o un diplôme ou, à défaut, un certificat de capacité ou un certificat professionnel.

Elle signale, en outre, une intervention en faveur d'un jeune Monégasque sollicitant son admission au Barreau monégasque.

Après examen des conclusions du rapport de M^e Notari et certaines explications de détail fournies par M^e Bonaventure, les Membres de la Commission constatent leur parfait accord sur les principes posés par Son Altesse Sérénissime au cours de la dernière séance.

Comme conclusion à l'étude de la question des emplois, il est décidé que le début de la prochaine réunion sera consacré à l'élaboration d'un vœu que S. A. S. le Prince Pierre voudra bien soumettre à l'approbation Souveraine.

La séance est levée.

S. A. S. le Prince Souverain, assisté de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre offrait, dimanche, au Palais, un déjeuner, en l'honneur de la solennité de Sainte-Dévote.

S. A. S. le Prince Souverain avait à Sa droite : la Baronne Gautsch ; S. G. M^{sr} Clément, Evêque de Monaco ; M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet.

A la gauche du Prince Souverain étaient placés S. A. S. le Prince Pierre, le R. P. Abbé Mitré de Lérins et le Lieutenant-Colonel de Baciocchi.

S. A. S. la Princesse Héritière avait à Sa droite : S. A. S. le Prince Festetics ; M^{sr} Lesage et le Docteur Louët, Premier Médecin du Prince Souverain.

A la gauche de la Princesse Héritière étaient placés : M^{sr} Genoud, le Baron Gautsch et le Commandant Millescamps, Chef du Cabinet.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 832.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu le testament de M^{me} Nora Gordon, en date à Monaco du 19 juillet 1928, déposé en l'étude de M^e Eymin, notaire ;

Vu la délibération de la Commission administrative de l'Orphelinat, en date du 13 octobre 1928, sollicitant l'autorisation d'accepter le legs fait à cet établissement par M^{me} Nora Gordon ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 8 octobre 1889 sur l'Orphelinat ;

Vu l'article 778 du Code Civil ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

L'Orphelinat de Monaco est autorisé à accepter le legs fait à cet établissement par

M^{me} Nora Gordon, en son vivant domiciliée, 8, rue Bosio, suivant son testament déposé aux minutes de M^e Eymin, notaire.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt et un janvier mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat.

FR. ROUSSEL.

N° 833.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Rodolphe Ellès, Vice-Consul de Monaco à Genève, est nommé Délégué de Notre Principauté à la Conférence Internationale pour la répression du faux-monnayage qui doit se réunir dans cette ville le 9 avril 1929.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-deux janvier mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,

FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'article 3 de l'Ordonnance Souveraine du 4 août 1928, concernant les pensions de retraite des fonctionnaires, agents et employés des Services Consolidés relevant du Ministère d'Etat et des Agents diplomatiques et Fonctionnaires du Service des Relations Extérieures ;

Vu l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 4 août 1928, concernant les pensions de retraite du Commandant Supérieur, des Officiers, Sous-Officiers, Brigadiers, Caporaux, Carabiniers et Sapeurs, faisant partie de la Compagnie des Carabiniers et de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;

Vu la délibération, en date du 4 janvier 1929, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Alexandre Levame, Inspecteur des Services Budgétaires, et M. Anatole Michel, Receveur des Domaines, sont désignés pour faire partie, pendant l'année 1929, de la Commission chargée de statuer sur les demandes de liquidation de pensions des fonctionnaires, agents et employés des Services Consolidés relevant du Ministère d'Etat.

ART. 2

M. Alexandre Levame, Inspecteur des Services Budgétaires, délégué par Nous, et M. le Commandant Rafin, Commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, délégué par M. le Colonel Commandant Supérieur, sont désignés pour faire partie, pendant l'année 1929, de la Commission chargée de statuer sur les demandes de liquidation de pensions des Officiers, Sous-Officiers, Brigadiers, Caporaux, Carabiniers et Sapeurs, appartenant à la Compagnie des Carabiniers et à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

ART. 3

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, Président de la Commission de liquidation des pensions de retraite, est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre janvier mil neuf cent vingt-neuf.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'article 25 de la Loi n° 112, du 20 janvier 1928, sur les pensions de retraite des fonctionnaires, agents et employés des Services Intérieurs ;
Vu la délibération, en date du 4 janvier 1929, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Raymond Chauvet, Ingénieur des Travaux du Port, et M. Charles Girtler, Bibliothécaire, sont désignés pour faire partie, pendant l'année 1929, de la Commission chargée de statuer sur les demandes de liquidation de pensions des fonctionnaires, agents et employés des Services Intérieurs.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, Président de la Commission de liquidation des pensions de retraite, est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le cinq janvier mil neuf cent vingt-neuf.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

ECHOS & NOUVELLES

S. Exc. le Ministre d'Etat s'est rendu vendredi soir au siège de la Société des Régates pour remettre, au nom de S. A. S. le Prince, la Médaille d'Honneur de 2^e classe à MM. François Rocchessani, chef de la section d'aviron de la Société des Régates; José Martinez, moniteur-chef de la section de gymnastique à l'Association Sportive; Sébastien Badino, vice-président et moniteur adjoint, et Antoine Chiaverini, moniteur-chef de la section de Préparation Militaire.

Le Ministre d'Etat et M. le Conseiller privé A. Fuhrmeister, Directeur du Cabinet du Prince, sont arrivés à 9 heures et ont été reçus par MM. Alexan-

dre Noghès, Vice-Président du Comité Olympique, et Jacques Reymond, Président de la Société des Régates.

Des discours ont été prononcés par MM. Noghès et Reymond, puis par S. Exc. le Ministre d'Etat qui a épinglé les insignes sur la poitrine des nouveaux médaillés et leur a donné l'accolade.

M. Prévert qui fut délégué du Comité Olympique Monégasque aux Olympiades d'Amsterdam, a remis ensuite à M. Rocchessani un chronomètre en or offert en souvenir par les membres de la Société des Régates.

Le champagne a été offert et S. Exc. le Ministre d'Etat a levé son verre aux succès sportifs de la Principauté et porté un toast en l'honneur du Prince Souverain et de la Famille Princière.

S. Exc. le Ministre d'Etat, accompagné de M. Gallèpe, Conseiller pour l'Intérieur, marquant une fois de plus la sollicitude du Gouvernement Princier pour le Lycée, s'est rendu, samedi soir à 4 heures trois quarts, dans cet Etablissement, pour remettre à M. Oscare Casimir, garçon chargé du service de propreté, la Médaille d'Honneur de 2^{me} classe qui lui avait été accordée par S. A. S. le Prince à l'occasion de la Fête Nationale.

Le nouveau décoré s'est montré très ému.

Son Excellence et M. le Conseiller ont été reçus, à l'entrée du Lycée, par M. Jantet, Directeur, accompagné de M. Prat, Surveillant Général.

S. A. S. le Prince Souverain, LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre ont assisté à la cérémonie religieuse célébrée samedi soir en présence de S. G. Mgr l'Evêque de Monaco, à l'Eglise Sainte-Dévote à l'occasion de la fête de la Patronne de la Principauté.

Une nombreuse assistance où l'on remarquait S. Exc. le Ministre d'Etat, le Président et les Membres de la Délégation Spéciale Communale, M. l'Officier du Port, les Membres du Comité des Traditions locales, emplissait l'église.

Après la cérémonie, Leurs Altesses Sérénissimes et Leur suite, S. G. Mgr l'Evêque et les prélats accompagnés par le clergé paroissial, se sont rendus sur le parvis de l'église où a eu lieu, selon la tradition, l'embrasement de la barque symbolique.

Des salves d'artillerie se sont fait entendre. Des feux de bengale et un brillant feu d'artifice ont ajouté à l'éclat des illuminations. La Musique Municipale et la Philharmonique ont exécuté plusieurs morceaux de leur répertoire.

Dimanche, à 10 heures, S. A. S. le Prince Louis II, LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre, accompagnés de M^{me} la Comtesse Gastaldi et de M^{me} Bartholoni, Dames d'Honneur; du Lieutenant-Colonel Gastaldi, Aide de camp, et du Lieutenant-Colonel de Baciocchi, attaché à la Personne du Prince Souverain, ont assisté à la messe pontificale célébrée à la Cathédrale par le R. P. Abbé mitré de Lérins.

Un grand nombre d'autorités et de notabilités en tête desquelles on remarquait S. Exc. le Ministre d'Etat, occupaient le haut de la nef.

Pendant l'office la Maîtrise, dirigée par le R. P. Timmermans, remplaçant Mgr Perruchot, a exécuté un très beau programme de musique religieuse.

Dans l'après-midi, la procession s'est déroulée dans les rues de Monaco, brillamment pavisées; la bénédiction solennelle avec les reliques de Sainte Dévote a été donnée face au Palais Princier par les prélats invités et un *Te Deum* a été chanté. Puis la procession s'est dirigée vers l'église votive où a eu lieu une courte cérémonie.

S. A. S. le Prince Pierre a présidé, dimanche dernier, la distribution des prix du Rallye International Automobile.

Les voitures, parties de l'avenue des Fleurs, se sont rendues en cortège Place du Palais où une

foule nombreuse attendait et où la Société Philharmonique a salué l'arrivée des concurrents.

S. A. S. le Prince Pierre, accompagné du Lieutenant-Colonel de Baciocchi, attaché à la Personne du Prince Souverain, de M. Paul Noghès, Son Secrétaire particulier, de M. Benoist de Bary, Président du Comité d'Organisation, et de M. Antony Noghès, Commissaire Général du Rallye Automobile, est sorti du Palais à onze heures trois quarts pour Se rendre à la tribune d'honneur. La Garde du Palais a présenté les armes; le clairon a sonné « Aux Champs! ». Le public a fait au Prince une respectueuse ovation.

S. A. S. le Prince Souverain, ayant à ses côtés LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier, suivait la cérémonie d'une fenêtre du Palais.

S. Exc. le Ministre d'Etat, M. Alexandre Noghès, Président de la Délégation Spéciale Communale, et de nombreuses personnalités avaient pris place dans la tribune.

S. A. S. le Prince Pierre a daigné remettre Lui-même la Coupe de l'International Sporting Club au Docteur Van Eijck, gagnant du Rallye, qu'il a félicité. Son Altesse Sérénissime a eu également des paroles aimables pour les autres concurrents.

Pendant la remise des prix, l'aviateur Le Moigne a survolé Monaco et s'est livré aux plus audacieuses acrobaties.

Le soir à 8 heures, un banquet a été offert aux concurrents par l'International Sporting Club dans la salle des fêtes du Café de Paris. S. Exc. le Ministre d'Etat présidait, ayant à ses côtés M. Van Eijck, vainqueur du Rallye, et M. Delpierre, Président de l'International Sporting Club.

Les discours furent prononcés avant le repas. Prirent successivement la parole: M. Benoist de Bary, Président du Comité d'organisation; M. Delpierre, Président de l'International Sporting Club, et S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat.

Des remerciements furent ensuite exprimés au nom des concurrents par le Docteur Van Eijck.

Enfin M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet du Prince, après avoir félicité les membres du Comité, remit les insignes en diamant de l'Ordre de Saint-Charles à M. Antony Noghès qui vient d'être nommé Chevalier.

Le dîner fut suivi d'une sauterie qui se prolongea fort tard.

S. A. S. le Prince Pierre, accompagné du Commandant Millescamps, et de M. Paul Noghès, Son Secrétaire particulier, a assisté dimanche au Championnat de Football disputé au terrain des Moneghetti entre l'Olympique de Florensac et l'Association Sportive de Monaco.

S. Exc. le Ministre d'Etat et M. Jacques Reymond, Président de l'Association Sportive, avaient pris place dans la tribune.

Au repos, Son Altesse Sérénissime s'est fait présenter les deux Capitaines et a tenu à féliciter le représentant des monégasques du progrès de son équipe.

La rencontre s'est terminée par une brillante victoire de l'Association Sportive battant l'Olympique de Florensac par 6 buts à 2.

Les Tournois internationaux d'escrime organisés, sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince Pierre de Monaco, par la Société l'Epée et le Pistolet, avec le gracieux concours de la Municipalité, de la Société des Bains de Mer et de l'Union Hôtelière de Monaco, ont commencé, dimanche dernier, par le Tournoi de fleuret fondé par le Prince Pierre et doté par Son Altesse Sérénissime d'une superbe coupe qui porte Son nom.

Comme les années précédentes le Prince qui est Président d'Honneur de la Société, a bien voulu assister aux finales du Tournoi. Cette année, S. A. S. la Princesse Héréditaire a daigné également honorer la réunion de Sa présence.

Leurs Altesses Sérénissimes étaient accompagnées par le Baron et la Baronne Gautsch, hôtes du Palais, et par M^{me} Jean Bartholoni, Dame d'Honneur, le Lieutenant-Colonel de Baciocchi, attaché à la Personne du Prince Souverain, et M. Paul Noghès, Leur Secrétaire particulier.

Madame la Princesse Héritière et M^r le Prince Pierre arrivés à 5 heures ont été reçus à Leur descente de voiture par MM. Canu, Président, le Dr Cailaud, Vice-Président, le Dr Harden et Jalabert, membres du Comité Sportif, Pagliano, secrétaire, Denis, trésorier, et Rolfo.

Leurs Altesses Sérénissimes ont été conduites à la tribune qui Leur avait été réservée. Un bouquet d'orchidées a été offert à Madame la Princesse Héritière par le Président de l'E. P. M. et une belle gerbe d'œillets par M. Roger Ducret, Capitaine de l'équipe française, au nom des tireurs étrangers.

L'assistance debout a respectueusement salué les Princes.

La magnifique et vaste salle Ganne obligeamment offerte par la Société de Bains de Mer, était trop petite pour contenir les invités de l'E. P. M. Parmi les personnalités officielles, il convient de citer S. Exc. le Ministre d'Etat ; M. Noghès, Président de la Délégation Spéciale Communale ; le Colonel Lobez ; M. Tommasi, Consul d'Italie ; M. Ainslie, Vice-Consul Britannique ; le Comte Gautier-Vignal, Vice-Président de la Fédération Nationale d'Escrime de France, Membre d'Honneur de l'E. P. M. ; M. Erhardt de Bary, Président d'Honneur de la Fédération Allemande ; M. Canova, représentant M. Mazzini, Président de la Confédération Italienne ; M. René Lacroix, Secrétaire Général de la Fédération Française ; le Commandant de Jong, capitaine de l'Equipe de sabre Hollandaise.

On remarquait de nombreux membres de l'International Sporting Club et abonnés des salons privés, ainsi que l'élite de la population de Monaco et des notabilités des villes voisines.

Les Présidents de Fédérations ou leurs représentants, les jurés et les tireurs ont été individuellement présentés à Leurs Altesses Sérénissimes, qui ont eu un mot gracieux pour chacun d'eux.

Le Jury composé de MM. Canova, de Jong, Harden, Rousset, Anchetti, Louis Prati, était présidé avec autant d'autorité que de compétence par M. Anselmi.

Les équipes étaient ainsi composées :

Pour l'Allemagne : M. Kasmir, capitaine ; MM. Thomson et Moose.

Pour la France : M. Roger Ducret, capitaine ; MM. Cattiau et Bondoux.

Pour l'Italie : M. Puliti, capitaine ; MM. Guaragna et Pignotti.

La lutte a été passionnante et la victoire chaudement disputée. Finalement, l'équipe italienne l'a emporté par 15 victoires contre 9 à l'équipe française et 3 à l'équipe allemande.

S. A. S. la Princesse Héritière a bien voulu remettre Elle-même au capitaine de l'équipe victorieuse qu'Elle a gracieusement félicité, le magnifique trophée donné par S. A. S. le Prince Pierre.

Le soir a eu lieu dans la grande salle Empire de l'Hôtel de Paris un banquet offert par la Société E. P. M. aux personnalités de l'Escrime internationale, aux jurés et aux tireurs.

Le lendemain lundi a eu lieu dans la même salle le tournoi pour la Coupe internationale de sabre fondée par le Dr Harden de l'Epée et le Pistolet de Monaco.

Cette très belle coupe a été également remportée par l'équipe nationale italienne sur les équipes nationales d'Allemagne, de France et de Hollande.

La constitution des équipes était la suivante : Equipe allemande : Kasmir, capitaine ; Thomson, Moose. Equipe française : Jean Lacroix, capitaine ; Lieutenant Fristeau, Rousset. (M. Roger Ducret, capitaine de l'équipe, souffrant d'un anthrax au bras, n'a pu prendre part au tournoi). Equipe hollandaise : Commandant de Jong, capitaine ; Van

de Wiel, Dribhergen. Equipe italienne : Puliti, capitaine ; Gaudini, Marzi.

Le jury a été présidé le matin par M. de Jong et l'après-midi alternativement par M. Nedo-Nadi et M. Dodivers.

L'équipe italienne a remporté 23 victoires ; l'équipe hollandaise s'est classée seconde avec 12 victoires. Les équipes allemande et française, arrivées ex-æquo avec 10 victoires, ont été départagées par le nombre de touches reçues : 111 à l'équipe allemande et 114 à l'équipe française.

L'assemblée était aussi brillante et presque aussi nombreuse que la veille. Aux personnalités officielles déjà citées et qui sont pour la plupart revenues le second jour, il convient d'ajouter M. Van Panhuys, Consul des Pays-Bas, qui s'est fait présenter les membres de l'équipe hollandaise et s'est longuement entretenu avec eux.

S. A. S. le Prince Pierre a daigné assister aux dernières rencontres. Reçu comme le jour précédent par les dirigeants de la Société, Son Altesse Sérénissime qui était accompagnée de Son Secrétaire particulier, M. Paul Noghès, a invité dans Sa loge le Dr Harden, donateur de la Coupe, et M^{me} Harden.

C'est M^{me} Harden qui, aux applaudissements de l'assistance, a remis le trophée aux mains de M. Puliti que S. A. S. le Prince a vivement félicité.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

La conférence de M. Pauchard sur les explorations arctiques, faite devant une salle archi-comble, a eu le plus grand succès. S. A. S. le Prince Pierre a daigné honorer cette soirée de Sa présence.

La partie descriptive fut traitée avec maîtrise et clarté par le conférencier qui invita d'ailleurs ses auditeurs à compléter sa belle leçon de géographie par une visite au Musée Océanographique où sont rassemblés les souvenirs des croisières scientifiques du Prince Albert de Monaco dans les mers du Nord. « Nos Princes, ajouta-t-il, ont toujours porté le plus grand intérêt aux choses de l'esprit. Cette noble tradition vous la continuez, Monseigneur. C'est grâce à vous que nous sommes réunis ici. Vous avez voulu qu'aux multiples avantages dont bénéficie cette heureuse Principauté vint s'ajouter l'attrait d'une vie intellectuelle intense dont cette salle de conférence est le foyer. »

M. Pauchard conduisit ensuite ses auditeurs jusqu'au pôle, à la suite de Nansen et de Peary, et dans un récit bien vivant, il retraça les plus extraordinaires péripéties de ces entreprises surhumaines.

Après un historique succinct des expéditions aériennes au pôle depuis celle d'Andrée jusqu'à celle de Nobile, l'orateur termina par l'évocation du glorieux sacrifice d'Amundsen et de Guilbaud : « Ces deux héros, dit-il, qui, pour avoir voulu voler au secours de leurs semblables, ont franchi d'un coup d'aile la porte de l'éternité. »

S. A. S. le Prince Pierre félicita chaudement M. Pauchard.

La salle fut à plusieurs reprises unanime dans ses applaudissements.

D'artistiques projections de M. Tournay et deux beaux films ont illustré cette conférence, aussi instructive qu'émouvante.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 15 janvier 1929, a prononcé les jugements suivants :

E. M., sans profession, née le 18 octobre 1886, à Mont-Dauphin (Hautes-Alpes), demeurant à Cagnes-sur-Mer (A.-M.). — Mendicité : trois jours de prison.

S. S., garçon livreur, né le 19 mars 1896, à Gênes (Italie), actuellement sans domicile ni résidence connus. — Vol : six mois de prison (par défaut).

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

Roméo et Juliette

La saison d'opéra s'est ouverte jeudi 24 janvier avec *Roméo et Juliette* de Gounod.

Empruntée au drame Shakespearien, l'histoire des deux beaux enfants de Vérone, voués aux pires catastrophes et aux dernières misères tragiques pour s'être abandonnés en toute innocence aux suprêmes enivremments de l'amour partagé, n'est plus, dans le livret, farci d'habiletés, de Barbier et Carré, qu'une sorte d'historiette où tout est édulcoré et sevré d'ampleur, où Juliette et Roméo, destitués de leur qualité de types, ne sont plus que d'aimables amoureux grands soupirs de romances.

Dans leur livret, Barbier et Carré n'ont pas eu d'autre ambition que de fournir à Gounod l'occasion d'écrire une délicieuse partition. Il n'y a donc pas à les chicaner sur leur façon de comprendre Shakespeare. Puisqu'ils ont réussi dans leur entreprise, tout est au mieux.

Si aux représentations de *Roméo et Juliette* les pâmoisons sont plus clairsemées qu'aux auditions de *Faust* ; si l'acte du balcon de Roméo n'exerce pas sur le public la même attraction que l'acte du jardin de Marguerite, bien que la mélodie soit également, en ces deux actes, un

Mélodieux murmure embaumé d'ambrosie ;

S'il est indiscutable que la partition de *Faust* contient des pages d'un souffle plus vaste que celle de *Roméo*, il faut pourtant convenir que l'opéra de *Roméo et Juliette* ne pâlit pas à côté de son aîné, tant s'y affirme l'unité de grâce, la tenue de charme, la poésie de l'émotion et le dramatique de l'expression. Il n'est même pas téméraire d'avancer qu'il est peu d'ouvrages de théâtre, où Gounod ait joint autant de couleur à l'invention mélodique, au savoir technique, à la richesse instrumentale, se soit montré davantage prodigue d'ineffable séduction et, ajoutons, d'accents tragiques. Et ils n'ont peut-être pas si tort que cela ceux qui estiment que l'opéra de *Roméo et Juliette*, le premier acte de *Philémon et Baucis*, les chœurs d'*Ulysse* et maintes inspirations, d'une fraîcheur de fleur inondée de rose, ensoleillées et parfumées de *Mireille* comptent parmi les meilleures productions de Gounod. Ce qui ne veut pas dire que dans *Sapho*, dans le *Médecin malgré lui*, dans *Polyeucte*, dans la *Reine de Saba*, dans la *Colombe*, dans la *Nonne Sanglante*, dans *Cinq Mars*, dans le *Tribut de Zamora*, ne se trouvent pas d'adorables choses. Car ce qui sort du cerveau d'un artiste tel qu'était Gounod ne peut jamais être indifférent.

Il n'est guère possible d'entendre *Roméo et Juliette* sans être ravi. On subit l'obsession de la musique odorante, chaude de caresses, de transports et d'enlacements passionnés — musique à laquelle peuvent s'appliquer ces paroles de Laërtes à propos d'Ophélie : « La rêverie, l'affliction, la passion, l'enfer lui-même, elle change tout en charme et en grâce. »

Et ce n'est pas exagérer que de considérer comme l'un des plus étincelants joyaux de l'art musical français, l'opéra du maître musicien que quelqu'un définissait, non sans malicieuse bizarrerie : « Un Dieu que la volupté a fait homme. »

Les personnages de Roméo et de Juliette avaient la bonne fortune, jeudi, d'être tenus par M. Thill, ténor connu et classé, appartenant à la troupe de l'Opéra de Paris, et par M^{lle} Mc Cormic, cantatrice, réputée et très fêtée. En Roméo la belle voix de M. Thill fit merveille et l'organe de timbre charmant, flexible et agile de M^{lle} Mc Cormic se joua avec maîtrise des difficultés du rôle de Juliette. Ces deux brillants artistes se partagèrent l'enthousiasme du public.

M. Billot, chanteur de sûr métier et jamais inférieur à lui-même, incarna Capulet à la générale satisfaction. Les personnages de Frère Laurent et de Mercutio trouvèrent dans MM. Grommen et Rougenet des interprètes absolument louables. L'énorme voix de basse de M. Grommen impressionna considérablement. La toujours si consciencieuse et si intelligente M^{me} Dubois-Lauger tira le meilleur parti du petit rôle de la Nourrice et M^{lle} Siney mit au service du page Stephano les qualités de chanteuse et de comédienne qui lui sont propres.

L'orchestre, admirablement dirigé par M. Grovlez, conquiert tous les suffrages.

Décors, costumes, mise en scène et danses comme il est de tradition à Monte-Carlo.

Au cours de la représentation de l'opéra de Gounod, il n'y eut chômage de bravos à aucun moment.

La Gioconda

La Gioconda, qui court les scènes du monde et entendit sonner de belles heures à l'horloge du succès, est un ouvrage poussé en couleur, d'allure mélodramatique, où qualités et défauts de la musique italienne vivent en bonne intelligence et forment un tout d'une spé-

ciale signification. En écoutant *la Gioconda* on est souvent offusqué par des trivialités ; mais comme il arrive qu'à ces trivialités, que renforce la violence des oppositions, succède inopinément la douceur d'une jolie inspiration, que l'attention est sollicitée par un détail pittoresque ou une curiosité amusante, qu'elle est surprise par un cri de passion ou de colère d'une juste humanité, par un ensemble chaleureux, on oublie le pire pour ne prendre d'intérêt qu'à ce qui est digne d'attention. La musique très en barolures de *la Gioconda*, son impressionnisme, ses façons brusquement expressives et, dans la hâte d'atteindre à l'effet, le peu de ménagements qu'elle met à courir au plus pressé, ont de quoi déplaire aux natures esthétiquement cultivées. Compositeur encline aux fracas cuivrés, cette musique, dans la furie de ses tumultes, ne roule pas que des paillettes d'or. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que Ponchielli a le sens du théâtre. Il possède le don d'animer la scène ; ses personnages ne manquent pas de vie. Il y a de la rudesse dans sa manière de traiter la situation ; mais il la traite ! Et, par instants, de la cohue des notes, s'échappe soit une plainte vraie qui remue, soit une mélodie agréable qui repose des exagérations dramatiques et apporte à l'esprit une fraîche sensation.

En dépit de la haute autorité de Renan affirmant que « l'on réussit surtout par ses défauts et que ce que le « peuple aime ce sont presque toujours des imperfections », il est permis de penser que *la Gioconda* de Ponchielli ne doit pas sa réussite uniquement à « ses défauts et à ses imperfections ». La vogue dont jouit longtemps cet ouvrage repose, à n'en pas douter, sur des raisons plus solides et plus recommandables. Au reste, une partition, qui se laisse écouter après plusieurs lustres écoulés, possède forcément, une vitalité, et certaines qualités assurément plus à la portée du vulgaire que de l'élite, mais indéniables. Et ceci explique bien des choses.

Arrigo Boïto, pour combiner et édifier le livret de *la Gioconda*, emprunta les ressorts essentiels de son affabulation à *l'Angelo* de Victor Hugo. Sur la trame initiale, il greffa un personnage de traître, proche parent de l'Yago de Shakespeare, qui a pour mission de conduire l'intrigue dans les plus sombres voies de l'horreur.

On est libre d'aimer ou de détester le genre auquel appartient le livret *la Gioconda* ; il est difficile de céder que la pièce est d'un dramatique excessif et qu'elle se prête avec une intelligente docilité, au développement musical.

Le ballet des heures, qui eut sa célébrité, et qui vit magnifiquement sur sa réputation, a encore transporté d'aise les spectateurs. Il est, d'ailleurs, aussi remarquablement réglé que dansé, ce ballet fortuné.

L'interprétation réunissait les noms de Mmes Helda Monti, Gordon, Vatchnadzé et de MM. Pentucci, Autori, Urbano. Ces chanteurs et chanteuses, parmi lesquels il convient de mettre hors de pair Mlle Monti, cantatrice de bonne école, ayant de l'expression, un beau sentiment dramatique et un vrai talent, ces chanteurs et chanteuses s'acquittèrent si heureusement de l'interprétation des rôles divers de *la Gioconda* que le public se montra à leur égard prodigue d'applaudissements.

Les décors de M. Visconti encadrent très luxueusement et très artistiquement l'ouvrage de Boïto et Ponchielli.

Le Démon

Chateaubriant a écrit :

« Jamais notre vanité ne reconnaîtra à un homme même « de génie des aptitudes et la faculté de faire aussi bien « qu'un esprit commun des choses communes. »

Et Anatole France :

« La gloire d'un homme ordinaire n'offense personne. « Elle est plutôt une secrète flatterie au vulgaire. Mais « il y a dans le talent une insolence qui s'expie par « des haines sourdes et des calomnies profondes. »

Comment ne pas être frappé par la vérité de ces lignes tracées par des Maîtres, si l'on considère la vie d'artiste d'Antoine Rubinstein ?

Ainsi que Saint-Saëns, à qui longtemps on dénia, en France, la qualité de Compositeur, sous prétexte qu'il était un pianiste de haute touche, Rubinstein, que son invraisemblable et foudroyant talent de virtuose du piano avait hissé au premier rang et auréolé de gloire, fut âprement discuté et nié, en son propre pays quand, décidé à écrire pour la scène, il ambitionna de ceindre le laurier du Compositeur.

A l'apparition de chacune des créations théâtrales, de celui que l'on appelait « le Tzar du Clavier », l'envie dressait la tête et s'ingéniait à gâcher, par l'amertume et la cruauté de ses sarcasmes, la légitime joie qu'éprouvait Rubinstein d'entendre exécuter la musique où il avait mis tant de sa pensée et le plus pur de son cœur. Et, toute sa vie, le pauvre artiste, que l'idée du beau hantait et que l'infini tourmentait, souffrit du parti pris et de l'injustice dont il était victime. Se sentir méconnu par ceux là qui auraient dû le comprendre, le soutenir et

l'aimer, lui était une cuisante douleur. Grâce à la malignité des haines dont il fut l'objet, le doute tortura affreusement le grand ingénu, qui se demanda toujours avec anxiété si quelque chose de son œuvre subsisterait, après qu'il aurait quitté la terre pour l'immense peut-être. Car, à en croire Renan, « jamais un vrai grand homme n'a pensé qu'il fût grand. »

En réalité, l'existence d'Antoine Rubinstein, d'apparence si éblouissante, ne fut qu'un long calvaire de souffrance secrète.

Représenté plusieurs fois, ici, l'opéra type de Rubinstein est familier aux dilettantes qui fréquentent le Théâtre de Monte-Carlo.

Le livret inspiré d'une légende de Lermontoff, populaire en Russie, est de la façon de Wiskowatoff ; il ne manque ni d'intérêt scénique, ni d'accent dramatique.

Dans la partition, la mélancolie Slave s'épand copieusement en mélodies de caractère tranché, que renforce l'intensité de couleur de la mélodie. Les rappels de motifs attestent la continuité de la pensée directrice du musicien, et, font bénéficier le tissu orchestral, d'une solidité qui est loin de nuire à l'effet général. Rubinstein faisait un emploi fréquent des chœurs. *Le Démon* en compte beaucoup : de terribles et de délicieux. Un, entre autres, est d'une barbarie de ramages sonore atteignant au grandiose.

Plus on entend l'opéra très russe de Rubinstein, plus on se rend compte de sa profonde et originale valeur. La solidité de son architecture, qui met en franc relief la magnificence de la conception, la force du sentiment dramatique, la vérité de l'expression, la franchise de la déclamation, l'éloquente sincérité des accents, la grâce des épisodes, le charme qui se dégage de l'ensemble impressionnent et exercent sur l'auditeur une évidente séduction.

Le Démon est du nombre des ouvrages qui méritent de rester.

M. Golovine incarnait « Le Démon », rôle capital s'il en fut. Cet artiste renommé souffrait malheureusement d'un rhume qui paralysait ses moyens vocaux. Nonobstant cette indisposition regrettable, M. Golovine s'avéra artiste d'envergure. On sent à sa façon de jouer et de chanter qu'il est véritablement quelqu'un.

Il est à souhaiter que, libéré de tout enrouement, M. Golovine puisse, bientôt, montrer pleinement l'admirable artiste qu'il est. M. Golovine, dont le courage est à la hauteur du talent, fut fréquemment et longuement applaudi.

Mlle Sandra Yakovleff, chanteuse experte et comédienne adroite, se tira on ne peut mieux de l'interprétation du personnage de Thamara.

MM. Grommen, Pozemkofsky, Marvini, et Mmes Dubois-Lauger et Bilhon se firent apprécier dans les différents rôles de l'opéra de Rubinstein.

Le Ballet, joliment réglé et non moins joliment dansé, obtint les honneurs du *bis*.

Magnifiques décors, mise en scène très dans le sens de la pièce, Orchestre et Chœurs sans reproches.

Gros succès.

Les Ballets Russes

C'est encore, aujourd'hui, et avec un plaisir aussi vif qu'hier, que l'on assiste aux représentations des « *Ballets Russes* ». Depuis le temps qu'ils éblouissent et enchantent, on a beaucoup tenté de les imiter, voire de les supplanter dans la faveur des fervents de la saltation ; mais sans y réussir. Leur gloire n'a point été entamée. Et le public, qui est moins versatile qu'on ne se complait à le dire, conserve pour les *Ballets Russes* — lesquels ont apporté une note nouvelle et ouvert d'exotiques horizons à la danse, libérée de l'esclavage des formules classiques — une particulière tendresse. Ils ont conquis, en quelque sorte, un peu partout, ces triomphants *Ballets Russes*, leurs lettres de naturalisation. Et, en France, aussi bien que dans tel ou tel autre pays, on est loin d'être fatigué de l'originalité disciplinée des slaves ébats de leurs danseuses, de la stupéfiante envolée et des bonds prodigieux de leurs danseurs, des curiosités de couleur de leurs décorations, de l'harmonieuse singularité de leur présentation, de l'imprévue saveur des arrangements et des évolutions, de leur frénésie de vie d'une diversité audacieuse et captivante avec ses étirements de langueur et ses accès de folies de mouvement... On chérit jusqu'aux intentions, pas toujours rendues sensibles, de leur chorégraphie, anxieuse pourtant, d'établir une correspondance étroite entre la musique, le geste et la danse.

Vendredi, le programme de la soirée se composait de *Petrouchka*, des *Dieux Mendiants*, de *La Chatte* et de *Soleil de Nuit*.

Petrouchka est, dans son genre, le divertissement le plus étonnant et le plus fantasque, du varié répertoire des *Ballets russes*. C'est une invention exorbitante et burlesque, tenant de l'hallucination, où le faux coudoie irrésistiblement le réel et qui, en dépit des apparences, est tout de même réfléchi. L'ensemble est d'une extraordinaire

pétulance d'originalité. On suit l'odyssée amèrement comique des trois poupées, échappées d'une baraque foraine, l'esprit quelque peu troublé, mais, comme l'œil amusé et grisé se perd dans le tumulte des gambillements des fantoches, qu'illuminent de ci de là des lueurs d'humanité, on finit par céder à l'attractive et trépidante fantaisie de ce spectacle d'une drôlerie d'art, colorée et supérieure. Et l'on passe des minutes d'une ivresse délicate et folle.

MM. Léon Woizikovsky, Serge Lifar et Mlle Alexandra Danilova, à qui imcombaît le soin d'incarner les trois fantoches, se couvrirent de gloire. Inutile de célébrer les louanges de la partition de Stravinsky qui n'a rien perdu de son intensité de relief pittoresque et de sa signification musicale.

Les Dieux Mendiants, dont c'était la première apparition, constituent un prétexte à danses, aussi simple que joli ; les applaudissements s'épandirent généreusement sur Mmes Alexandra Danilova, Lubov Tschernicheva, Felia Doubrovskaya et sur M. Léon Woizikovsky. La musique de Hændel, fort adroitement arrangée pour la scène, ne fut pas indifférente à la belle réussite des *Dieux Mendiants*.

La Chatte, composition plutôt hermétique, et *le Soleil de Nuit*, agréable ballet, enrichi de la musique de Rimsky-Korsakow, ne refroidirent nullement les enthousiasmes du nombreux public qui assistait à la première représentation des *Ballets russes*. A. C.

AU CONCERT CLASSIQUE

La séance du 23 janvier débuta par *l'Ouverture des Noces de Figaro* de Mozart. L'orchestre, suggestionné et stylé par M. Paray, en fit resplendir les grâces avec un réel souci d'élégance et de raffinement. Après ce régal, *la Symphonie en Ut mineur* de Beethoven, l'un des plus complets et des plus grands chefs-d'œuvre de la musique, fut pour M. Paray l'occasion de mettre, une fois de plus, en lumière éclatante les rares et précieuses qualités de dirigeant, qu'il possède à un si haut degré. Aussi, comme furent rendues les souverainetés de charme, les pures noblesses et les dominantes splendeurs de l'incomparable *Symphonie*, qu'on ne peut entendre sans ressentir cette vaste émotion, cette profonde impression que, seules, communiquent les œuvres de suprême beauté. A la fin de la magistrale exécution de *l'Ut Mineur* on couvrit de bravos et d'applaudissements les musiciens de l'orchestre et leur chef — et l'on eut bien raison. Comme l'on n'eut pas tort, croyez-le, d'acclamer M. Paray et les instrumentistes obéissants à ses ordres, dès que cessa l'exécution prestigieuse du *Prélude* suivi de *la Mort d'Yseult*.

Ces pages empruntées au commencement et à la fin de *Tristan et Yseult* de Wagner, et reliées entre elles assez arbitrairement, produisirent, ainsi que toujours au concert, un énorme effet. Comment résister à pareilles effusions et profusions mélodiques et harmoniques, à cette vertigineuse montée orchestrale qui peint, et avec quelle saisissante ampleur de magnificence ! l'épanouissement fulgurant de la passion, avant que l'héroïne d'amour, exhale son dernier soupir parfumé de sublime tendresse...

M. Gaspar Cassado, violoncelliste, mieux qu'excellent, joua le *Concerto en Ré majeur* de Haydn, *Après un rêve* de Fauré, *Guitare* de Moszkowski, *Folies* de Cassado, et, en *bis*, un autre morceau.

M. Cassado, qui est un bel artiste jouant en artiste, interpréta de façon remarquable le *Concerto* d'Haydn, composition, portant le millésime de l'époque qui la vit éclore, mais toujours d'une délicieuse fraîcheur et d'un charme pénétrant. *L'adagio*, notamment, fut un joli ravissement.

Un *Rêve* de Fauré et *Guitare* de Moszkowski jetèrent le public dans des convulsions de plaisir, tant M. Cassado déploya de délicatesse et de fines nuances dans l'exécution de ces pages d'inspiration aimable et de réalisation souvent curieuse. M. Gaspar Cassado obtint le plus chaleureux et le plus unanime des succès.

A. C.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Cecil James ELLIS, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances de la dite faillite aura lieu dans la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice à Monaco, le 18 février prochain, à 2 heures un quart du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Orecchia, syndic, 5, avenue du Berceau, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en chef : JEAN GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Albert ASCHE-NAZZI, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances de la dite faillite aura lieu dans la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice à Monaco, le 18 février prochain, à 3 heures du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Orecchia, syndic, 5, avenue du Berceau, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en chef,
JEAN GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 5 décembre 1928, enregistré ;

Contre la dame Louise GRAY, sans profession, épouse du sieur George-Harry Wenyon, demeurant à Monte-Carlo ;

Et le dit sieur George-Harry WENYON, architecte, ayant demeuré à Monte-Carlo, actuellement sans domicile, ni résidence connus ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre George-Harry Wenyon, faute de comparaître ;

« Prononce le divorce entre les époux Wenyon-Gray, « aux torts et griefs du mari, avec toutes ses conséquences légales. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 18 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 26 janvier 1929.

Le Greffier en chef,
JEAN GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un arrêt contradictoire rendu par la Cour d'Appel de Monaco, le 6 juillet 1928, enregistré ;

Entre la dame Alice-Jane-Davidge CLEMINSON, épouse du sieur Byrne, rentière, demeurant à Monaco ; Et le sieur William-Patrick BYRNE, son mari, demeurant aussi à Monaco ;

Il a été extrait ce qui suit :

« Confirme le jugement entrepris en ce qu'il a prononcé le divorce entre les époux Byrne-Cleminson, « aux torts et griefs respectifs des époux. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 26 janvier 1929.

Le Greffier en Chef,
JEAN GRAS.

AGENCE CLARISSE

Successeur de l'Agence Defressine
8, boulevard des Moulins, Monte-Carlo.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date du 3 janvier 1929, M. Jules VIGIÉ a cédé à M. Gaston MONTIGNY, le commerce de confiserie qu'il exploitait au n° 25, avenue de la Costa, à Monte-Carlo, connu sous le nom de *Papillon Rose*.

Les oppositions seront reçues à l'Agence Clarisse, 8, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 31 janvier 1929.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Par acte sous seing privé, du 2 janvier 1929, enregistré, M. Philippe CALVET et M^{me} Marie SELLE, son épouse, ont vendu à M. Georges GIACCONE et M^{me} Emilia MATHIS, son épouse, le fonds de commerce d'hôtel-restaurant-tea room, dénommé *Pension Riva* exploité à Monaco, rue Florestine.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux au fonds vendu.

Monaco, le 31 janvier 1929.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le quinze janvier mil neuf cent vingt-neuf ;

M. Prosper-Antoine-Eugène MERAND, cuisinier, demeurant à Cannes, Hôtel Miramar, a vendu à M. Ange GAY, cuisinier, demeurant à Beausoleil, avenue Miramar, le fonds de commerce de blanchisserie qu'il exploitait à Monaco, 32, boulevard de l'Observatoire.

Opposition en l'étude de M^e Settimo, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 31 janvier 1929.

(Signé) : A. SETTIMO.

Étude de M^e Auguste SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le dix-huit janvier mil neuf cent vingt-neuf, M. Ginesio MONTANARI, commerçant, demeurant à Monaco, 1, rue des Lilas, a vendu à M. Jean-Jules-Marie MEISSONIER, agent d'automobiles, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de vente, achat, exposition d'automobiles, avec faculté de garer ses voitures, qu'il exploitait à Monaco, boulevard Albert 1^{er}, n° 23.

Opposition en l'étude de M^e Settimo, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 31 janvier 1929.

(Signé) : A. SETTIMO.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le quatorze janvier mil neuf cent vingt-neuf ;

M. Alfred-Jean-Joseph RUMPELMAYER, docteur en médecine, et M^{lle} Julie-Elisabeth-Sophie-Marie RUMPELMAYER, demeurant à Nice, 25, boulevard Victor-Hugo, ont vendu à M^{me} Carmen EWART, sans profession, épouse de M. Francisco MARTINEZ DE LAS RIVAS, demeurant à Monaco, boulevard de l'Observatoire, Villa Tergeste, le fonds de commerce de pâtisserie, confiserie, maison de thé qu'ils exploitaient à Monte-Carlo, avenue des Fleurs, connu sous le nom de *Maison de Thé Rumpelmayer*.

Opposition en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 31 janvier 1929.

Signé : A. SETTIMO.

AGENCE COMMERCIALE

M. MARCHETTI, propriétaire-directeur,
20, rue Caroline, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, à Monaco, du 15 janvier 1929, enregistré, M. Honoré ARDISSON, demeurant à Monte-Carlo, 17, rue des Roses, a cédé, à M^{me} Joséphine BERGOGNE, demeurant à Beausoleil, villa Verveine, rue des Roses, le fonds de commerce de laiterie, épicerie, vente de vins et liqueurs, qu'il exploitait, *Villa Le Palis*, 17, rue des Roses, à Monte-Carlo, ensemble l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés et le matériel servant à son exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M. Ardisson, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de vente dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, à l'Agence Commerciale, (M. Marchetti), sous de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 31 janvier 1929.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires et apporteurs de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco sont informés, à titre d'avis, par le Conseil d'Administration, qu'aux termes de décisions prises le 8 janvier 1929, l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires et apporteurs de la dite Société qui n'a pas réuni le quorum de 1/2 du Capital social ancien et nouveau, a adopté provisoirement les Résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires nommés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 décembre 1928, lequel rapport dressé à la date du 21 décembre 1928, a été imprimé à Monaco le 27 décembre 1928 et tenu dès le 28 décembre 1928, au Siège social, à la disposition des Actionnaires, donne décharge de leur mission aux trois Commissaires et décide :

a) Sont approuvés, purement et simplement, les apports faits par les liquidateurs de la Société de l'Hôtel de Paris à la Société des Bains de Mer,

tels que décidés, en principe, par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société des Bains de Mer, du 3 décembre 1928, ainsi que leur rémunération ;

b) Sont approuvés, purement et simplement, les apports faits par le liquidateur de la Société de l'Hôtel de l'Hermitage à la Société des Bains de Mer, tels que décidés, en principe, par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société des Bains de Mer, du 3 décembre 1928, ainsi que leur rémunération. Ces apports comprennent le terrain sur lequel est édifié le Grand Hôtel de l'Hermitage, le fonds de commerce avec tout le matériel et le mobilier, l'argenterie, la vaisselle, le linge, etc., le bénéfice d'une transaction immobilière et les espèces en caisse.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité moins quatre abstentions.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Par suite de la Résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide que les modifications statutaires, votées sous condition suspensive, par l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 décembre 1928, sont devenues définitives.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président du Conseil d'Administration ou à l'Administrateur-Délégué à l'effet de faire, avec reconnaissance d'écriture et de signature, aux minutes de M^e Eymin, notaire, dépositaire des Statuts, le dépôt du Procès-Verbal de la présente Assemblée, ainsi que toutes pièces qu'il appartiendra.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Messieurs les Actionnaires et apporteurs sont convoqués en deuxième Assemblée Générale extraordinaire, au Siège social, à Monaco, pour le Jeudi 28 février 1929, à 11 heures du matin, à l'effet d'approuver à nouveau et de rendre définitives les Résolutions précitées, le tout en exécution de l'Article 15 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907.

L'Assemblée se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de leur équivalent en Cinquièmes ayant déposé, au Siège social, leurs titres dix jours au moins et leurs pouvoirs deux jours au moins avant le jour de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'Article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Les Sports d'hiver au Mont Revard

A 9 heures de Paris ou de Marseille, à quelques heures de Lyon ou de Genève, le Plateau du Revard, relié à Aix-les-Bains, par un chemin de fer à crémailleur est, à 1.550 mètres d'altitude, le champ d'élection des amateurs de sports d'hiver.

A proximité du Grand Hôtel P.-L.-M. du Revard, on trouve toutes les installations de sports d'hiver : patinoire éclairée, de 4.000 mètres, piste de curling, piste de luge, vastes champs de ski, tremplins de saut de difficulté graduée, etc.

Au programme de la saison figurent des manifestations nombreuses et variées. Signalons, en particulier les suivantes :

du 20 janvier au 10 février, une véritable féerie sportive sera organisée au Revard ; elle comportera, entre autres attractions, des danses rythmées sur glace avec projections lumineuses ;

du 10 au 20 février, auront lieu des fêtes de nuit avec illumination du Plateau et de la Forêt.

BAINS DE MER DE MONACO

(Saison d'Hiver)

PLAGE DE LARVOTTO

Hydrothérapie Marine :: Douches
= Héliothérapie (SOLARIUM) =
==== Leçons de Natation ====

Ouvert tous les jours, de 10 heures à 15 heures



Minerva

Quatrième Année

Le plus grand Hebdomadaire
Féminin paraissant en France

Ses pages en héliogravure donnent chaque semaine une documentation complète sur la Mode du jour. Tenu au courant du mouvement Littéraire, Artistique et Théâtral, accordant au Cinéma une place importante, possédant une Page Financière, une Page Politique ainsi qu'une Page de Puériculture, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes
==== un succès sans précédent. ====

Son Prix Littéraire Annuel
et ses Nombreux Concours

Le Numéro: 1 franc

(Spécimen Gratuit sur demande)

2, Rue de Clichy, 2 -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

LA CONCORDE

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

ASSURANCES GÉNÉRALES DE TRIESTE ET VENISE

SUR LA VIE
(ASSICURAZIONI GENERALI)

Société Anonyme Fondée en 1831. — Etablie en France depuis 1884
Capital Social entièrement versé : L. 60.000.000

Charles FISCHETTI

AGENT GÉNÉRAL

24, boulevard de l'Observatoire - MONACO

— Téléphone (7-71). —

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale : SPRING PALACE
33, boul. Princesse-Charlotte
MONTE-CARLO

... IMMEUBLES ...

Vente - Achat - Location
FONDS DE COMMERCE

Téléphone 8.35

AGENCE TEISSEIRE

25, Boul. Albert 1^{er} — MONACO

Placements Hypothécaires

JEAN TEISSEIRE

... ASSURANCES ...

PROPRIÉTAIRE

BULLETIN

DNS

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mai 1928. Trente-deux Obligations de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 2419, 2780 à 2786 inclus, 2788 à 2791 inclus, 2793 à 2795 inclus, 2797, 2799 à 2804 inclus, 2807 à 2811 inclus, 2813 à 2816 inclus, 2818.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mai 1928. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 01702. Sept Cinquièmes d'Actions de la dite Société, portant les numéros 000550 à 000553 inclus, 004766, 010941, 025759. Onze Obligations de la même Société, portant les numéros 097487, 097605 à 097607 inclus, 16979 à 16985 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1928. Onze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5259 à 5261 inclus, 5263, 5264, 92447 à 92452 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 24 février 1928. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 mars 1928. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 18689.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 345816.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mai 1928. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 15559, 28605 et 28741.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22191.

Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1928. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Le Gérant : LOUIS AURÉGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1929.